

# LE BARÈME FINANCIER (en vigueur le 01/08/2019)

1. Membres		
98.4	Double affectation	12,50 €
102	Demande de mutation	23,00 €
103	Licence « senior » (Cotisation annuelle d'un membre adhérent - art. 9 des statuts)	23,00 €
	Licence « jeune » (Cotisation annuelle d'un membre adhérent - art. 9 des statuts)	8,00 €
191.2	Coach d'équipe de jeunes	12,50 €
225	Licence de coach	10,00 €

2. Cercles		
Art. 9 des statuts	Cotisation annuelle d'un cercle (membre effectif)	25,00 €
Lois du jeu	Changement de couleurs,...	7,50 €
48	Absence d'un cercle à une A.G.	100,00 €
132	Membre figurant sur l'engagement solidaire alors qu'il n'est pas encore affilié (affilié d'office)	5,00 € (+ le montant de la licence)
133.2	Inscription tardive en championnat	12,50 €
136	Changement d'un membre du comité directeur	7,50 €
	Communication tardive ou non-communication d'un changement de membre au comité directeur	25,00 €
138.2	Absence de réponse exigée à une correspondance d'une instance	12,50 €
138.3	Affranchissement insuffisant	2,50 €
138.4	Frais administratifs	15,00 €
140	Changement de dénomination du cercle	12,50 €
151	Fusion de deux ou plusieurs cercles	25,00 €
154	Caution (gage) à l'inscription d'un nouveau cercle	100,00 €
188.3	Acte de corruption commis par un cercle (ou un membre)	125,00 €

3. Matches			
	Attitude des spectateurs lors d'un match (si appartenance établie): par équipe concernée	125,00 € maximum	
175.5.b	Absence de listing	12,50 €	
	Membre qui ne figure pas sur le listing présenté au match (par membre)	2,50 €	
177	Absence d'accueil de l'arbitre 30 minutes avant le coup d'envoi	2,50 €	
	Absence de boissons, de boîte de secours, d'un sifflet pour l'arbitre,....: par infraction (avec un maximum de 12,50 €)	5,00 €	
178	Non-communication du résultat	10,00 €	
	Communication tardive d'un résultat	5,00 €	
	Communication erronée d'un résultat	1 <sup>re</sup> infraction: 5,00 € À partir de la 2 <sup>e</sup> infraction, par infraction: 10,00 €	
179.1	Manquement(s) sur feuille de match (n° du match, nom, matricule,... absent(s)): par manquement (avec un maximum de 12,50 € par feuille et par équipe)	2,50 €	
179.2	Envoi tardif de la feuille de match	5,00 € par semaine de retard	
	Non-envoi de la feuille de match après rappel	25,00 €	
184.3	Match décalé (quelle que soit la cause évoquée)	Seniors	10,00 €
		Jeunes	A fixer par le C.E.P.
192.2	Carte jaune	5,00 €	
242.3	Dossier jugé par la C.S.P./C.A.P./C.S.T.L./C.A.L. - Amende	12,50 € ou 2,50 €/semaine	
	Frais de procédure (à ne comptabiliser qu'une seule fois si plusieurs dossiers concernent un même fait)	12,50 €	

4. Forfaits			
	Non-respect des noyaux s'il y a plusieurs équipes: par match déclaré forfait (dans les « Provinces » concernées)	12,50 €	
175.5.a	Perte d'un match sur score de forfait pour non-respect des articles 175.1 et 175.2 (non-qualification d'un officiel ou d'un joueur)	25,00 €	
180.1	Forfait annoncé 24h minimum avant la date et l'heure officielles	25,00 € 37,50 € après le 1 <sup>er</sup> avril	
	Forfait non annoncé (ou annoncé moins de 24h avant la date et l'heure prévues)	50,00 € 75,00 € après le 1 <sup>er</sup> avril	
180.6	Frais accordés au cercle lésé en cas de forfait: Forfait des visiteurs → frais de salle de l'équipe visitée Forfait des visités non annoncé → frais de déplacement de l'équipe visiteuse	Frais remboursés sur base de pièces justificatives	
180.7	Forfait administratif	12,50 €	
181.2	Forfait sportif	50,00 €	
181.5	Forfait général	Équipe « seniors »	125,00 €
		Équipe d'âge	75,00 €
181.6	Retrait d'équipe après le 1er juillet	125,00 €	
181.7	Démission ou radiation prononcée à l'égard d'un cercle (quel que soit le nombre d'équipes en compétition)	125,00 €	
221	Non-participation d'une équipe à une « Finale Ligue »	250,00 €	
224	Non-participation à une « Finale nationale »	250,00 €	

5. Indemnités arbitrales		
34.6	Membre C.C.A.L.	10,00 €
64.11	Membre formateur ou conseiller C.P.A.	10,00 €
125.1	Arbitre stagiaire	15,00 €
	Arbitre des catégories F et G (Divisions provinciales à l'exception des 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> )	17,00 €
	Arbitre des catégories E1 et E2 (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> provinciales)	20,00 €
	Matches de championnat ou de coupe en équipes d'âge	0,30 € par minute
	« Finales Ligue »	Matches de 30' maximum
		Matches de plus de 30'
	Indemnité d'attente	5,00 €

6. Administration		
6	Fournitures	3000,00 €
87.1a	Frais de déplacement	3,50 €/bloc
87.1b	Indemnité particulière	250,00 €
87.2	Frais de repas	25,00 €
179.4	Demande de copie de feuille de match	2,50 €
239.3	Demande d'un dossier	2,50 € + 0,25 € par copie
240.8	Absence non valablement excusée devant une instance	12,50 €
254.1	Amende maximum par dossier	300,00 €
254.2	Action non-fondée	12,50 €
	Action jugée vexatoire, injurieuse ou grossière	25,00 €

7. Défaut de paiement		
115	Apurement d'un cercle en dette: par membre	
		5,00 €
152	Factures	Amende si retard de paiement
		Rappel
		Mise en demeure
		Non-acquittement de la facture après la mise en demeure
	Levée de mise hors compétition avant la radiation suite à l'acquittement de la facture	
		25,00 €

